

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE189

présenté par
M. Apparü, M. Abad, M. Martin et M. Tetart

ARTICLE 60

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'heure où le Président de la République affirme en permanence qu'il nous faut un choc de simplification, il n'apparaît pas opportun d'ajouter des dispositions contraignantes aux communes.